

L'Écriture et la place qui lui appartient dans les jours où nous vivons

2 Timothée Darby J.N. ME 1870 page 61

Permettez-moi de vous adresser quelques lignes dans lesquelles vous ne trouverez rien de bien nouveau, mais dans lesquelles j'attire votre attention sur un sujet, sur lequel il est de la plus haute importance de nos jours d'être simple et décidé.

La seconde épître de Paul à Timothée nous présente, comme on l'a remarqué depuis longtemps, la ruine de l'Eglise dans sa position terrestre, et le cœur de l'apôtre, profondément affecté par cette ruine, comme il devait en être, sous l'action de l'Esprit de Dieu, chez celui qui avait été l'instrument de Dieu pour poser le fondement de l'édifice. L'épître individualise le devoir du chrétien; et c'est là un grand et important principe dans des jours comme les nôtres, où l'Eglise, ou du moins ce qu'on appelle ainsi, — de fait le clergé, — renouvelle ses prétentions à gouverner les consciences.

La seconde épître à Timothée ne nous présente pas, comme l'épître aux Ephésiens, l'Eglise selon le conseil de Dieu dans les lieux célestes, dans son vrai caractère pleinement révélé: elle ne nous donne pas non plus, comme la première épître à Timothée, l'ordre de l'Eglise sur la terre; mais nous y trouvons la vie et le salut, maintenant pleinement révélés en Christ (chapitre 1: 1, 9, 10), avec une piété qu'on pouvait rencontrer chez des Juifs comme tels et dans laquelle Paul pouvait parler de ses «ancêtres». L'Eglise en effet n'est pas mentionnée du tout dans cette épître, non pas que la communion des saints soit passée sous silence, car l'apôtre en parle expressément; mais la communion est bornée à ceux dans lesquels on sait que la pureté de cœur existe, pureté dont la réalité n'était pas mise en question aux premiers jours de l'Eglise. *Alors*, ceux qui se présentaient étaient reçus; seulement le Seigneur prenait soin de la pureté de l'assemblée et manifestait les siens, ajoutant à l'Eglise tous les jours ceux qui devaient être sauvés. *Maintenant*, «Dieu connaît ceux qui sont siens», et la responsabilité pèse sur quiconque prononce le nom du Seigneur de se retirer de l'iniquité, et le croyant doit poursuivre la voie de la paix et de la grâce «avec tous ceux qui invoquent d'un cœur *pur* le Seigneur».

Deux points sont placés ici devant le croyant pour guider ses pas, d'abord sa conduite individuelle, en comprenant dans celle-ci sa conduite à l'égard d'autres personnes individuellement, et puis sa relation avec la profession publique du christianisme dans le monde.

Quant au premier de ces deux points, le croyant, je l'ai dit, doit «se retirer de l'iniquité». La nature du christianisme est telle qu'il ne peut pas s'associer au mal dans la marche. Le croyant se purifie lui-même (car c'est ici un devoir individuel) des vases à déshonneur que, dans une grande maison, il s'attend à rencontrer. Il recherche la

communion de ceux qui joignent à la profession de Christ «un coeur pur» d'où la profession découle. Le chapitre 2 est aussi clair et positif que possible sur ce point: c'est une question de responsabilité individuelle, et il est important d'en saisir les deux côtés. Si l'on ne saisit que le premier, c'est-à-dire la séparation d'avec l'iniquité et la purification d'avec les vases à déshonneur, la conscience peut être droite; mais on aura un esprit de jugement et de propre justice. Si, au contraire, oubliant le premier, on ne saisit que le second, c'est-à-dire la recherche de la communion avec ceux qui sont purs de coeur, la conscience sera relâchée et la fidélité à Christ et l'obéissance seront plus ou moins perdues. Il faut que le coeur soit pratiquement engagé dans l'amour du peuple de Dieu et dans la communion des saints et il faut en même temps que la conscience soit pure et fidèle, comme en ayant fini avec le mal quand le mal domine et est toléré partout.

Quant au second des deux grands points que j'ai signalés, savoir notre relation avec la profession publique du christianisme dans le monde, le chapitre 3 de l'épître nous fournit des directions non moins claires. Le péril des derniers jours gît dans une forme de piété, la puissance de la piété étant reniée. La direction est aussi simple que positive: «*Evite de telles gens*». Là où est la forme sans la puissance, nous ne devons pas aller; et plus que cela, dans un sens positif, nous devons nous retirer de telles gens. Toutefois cela encore, en soi-même, dans les jours périlleux, n'est pas suffisant, car au milieu de la ruine de la piété pratique et du dévouement dans le monde évangélique professant, bien des hommes, dont les principes sont beaucoup plus faux que ceux des masses, mènent individuellement une vie de grand dévouement, — souvent, hélas! d'après des principes, en eux-mêmes mortels. — Or, c'est un piège dangereux quand le dévouement est associé à la fausse doctrine et à la mondanité, et non à un degré de plus de vérité substantielle. Il n'en est pas ainsi, si l'effet est saisi dans son ensemble; loin de là; mais des cas particuliers, et le feu de premières impressions produisent assez d'effet pour faire, de la piété de certaines personnes, un piège induisant les hommes à recevoir de fausses doctrines et à tomber entre les mains de Satan, car c'est ce qui a lieu réellement quand le dévouement est basé sur un vrai déni de la grâce et de la vérité de l'évangile.

Un autre point, par conséquent, est mis en lumière ici, savoir *l'autorité* avec laquelle nos âmes sont directement en communion, l'autorité sur laquelle notre conduite repose, le principe gouvernant qui la dirige, et puis l'application à l'âme individuelle de cette autorité et de ce principe. Cette application est-elle médiate ou immédiate? A-t-elle lieu par l'intervention de l'Eglise comme autorité intermédiaire entre moi et Dieu, ou bien s'agit-il d'un rapport direct et immédiat de mon âme avec Dieu, et d'une soumission immédiate à l'autorité de sa Parole? Je n'ai pas besoin de le dire: tout est immédiat ici; et ce n'est là en aucune manière rejeter le ministère. Si quelqu'un connaît «*la Parole*» mieux que moi, s'il a plus de puissance spirituelle que moi, il peut me venir en aide, et ce service auquel il s'adonne est selon la pensée et la volonté de Dieu. Or, celui qui me vient en aide ainsi ne se place pas entre moi et la Parole, mais il m'amène à une connaissance plus complète de ce que Dieu dit dans cette Parole, mon âme n'est que d'autant plus en relation

immédiate avec Dieu par sa Parole. Cette parole seule est le principe gouvernant et la mesure de ma responsabilité, l'expression de l'autorité de Dieu, sur moi. Une autre personne, je le répète, peut être un instrument pour me placer là plus complètement, mais en m'initiant davantage à ce que Dieu a dit, elle ne fait que me placer ainsi plus complètement et plus étroitement en relation immédiate avec Dieu par sa Parole et ne me fait en aucune manière sortir de cette relation. Ma relation est une relation directe avec Dieu et les droits de Dieu sont absolus, ils embrassent mon être tout entier: Dieu a droit à mon obéissance tout entière. Il exerce son autorité immédiatement par la Parole. Cette Parole peut sanctionner, et sanctionne en effet des devoirs vis-à-vis d'autres personnes, mais ces devoirs sont reconnus par l'autorité de la Parole, — par l'autorité de Dieu dans sa Parole, — et dans l'obéissance à la Parole, — à Dieu dans sa Parole. Il faut que je satisfasse à toutes les obligations des différentes relations dans lesquelles Dieu m'a placé, — mais par la Parole et selon la Parole. A la relation immédiate et première, celle qui domine tout, est avec Dieu par la Parole. Elle a la préséance sur toutes les autres, elle gouverne toutes les autres et réclame une soumission absolue et immédiate. «Il faut obéir» est le drapeau du chrétien; mais Dieu, qui s'est révélé lui-même entièrement et qui se révèle lui-même immédiatement à nous par la Parole, a un droit absolu sur nous et: «Il faut obéir à DIEU plutôt qu'aux hommes» (Actes des Apôtres 5: 29; comp. 4: 19, 20).

Il peut arriver que l'Eglise doive être jugée et c'est ce qui a lieu en effet. Le chrétien individuellement doit en tenir compte; il est appelé à juger l'Eglise, en sorte que *l'Eglise* ne peut pas avoir autorité sur lui comme loi souveraine, pour son âme. Il est tenu de reconnaître la Parole de Dieu comme la loi suprême et la norme de la vérité et de la conduite, ayant autorité immédiatement de la part de Dieu sur son âme, sans que rien autre puisse avoir place entre lui et Dieu. Il est évident que je ne parle pas ici de la discipline d'une assemblée, exercée selon cette Parole, — cette Parole qui l'ordonne reconnaître sa validité, mais de ce qui, en matière religieuse et en *toute* matière, fait loi et autorité en dernier ressort.

Il se présente en apparence une autre question, mais qui au fond n'en est pas une; est-ce que l'âme reçoit la Parole immédiatement et est-elle responsable à Dieu pour elle-même selon l'autorité de cette Parole? Ou bien est-ce qu'autre chose peut venir s'interposer avec autorité entre l'âme et la Parole, en sorte que l'âme ne soit pas immédiatement responsable envers Dieu selon cette Parole? La seule question est réellement celle-ci: La Parole de Dieu est-elle adressée immédiatement à la conscience de l'homme, en sorte qu'elle le constitue responsable quand elle lui est ainsi adressée? Aucun homme, dans son bon sens, ne voudra nier que, si Dieu révèle quoi que ce soit à un homme, cet homme doive y prêter attention. L'incrédulité peut contester le fait qu'il y a une Parole de Dieu et les catholiques romains se placent souvent sur ce terrain dans la controverse en mettant la chose en question. Comment savez-vous, disent-ils, qu'il y a une Parole de Dieu? Moi, je suppose ici qu'il y a une Parole de Dieu et je demande: est-ce que l'autorité de cette Parole sur mon âme est immédiate, ou bien est-ce que maintenant que je possède cette Parole, il

y a quoi que ce soit entre elle et mon âme? L'autorité des oracles de Dieu est-elle absolue, immédiate? Ces oracles me placent-ils sous une obligation qui ne tolère pas que rien vienne se placer entre eux et mon âme ou limiter ou modifier leur autorité?

A cette occasion je ferai remarquer en passant que, sauf trois épîtres, tous les écrits du Nouveau Testament, et pour autant que le principe dont je parle est en question, tous les écrits de l'Ancien Testament aussi, ont été adressés, non à ceux qu'on appelle le clergé, mais par le clergé au peuple. La prétention du clergé de posséder ces écrits en tant que clergé, et comme lui étant adressés n'est que folie: ces écrits ont été adressés expressément au peuple chrétien par ceux auxquels Dieu avait donné mission de le faire. C'est un fait avéré. Dans l'un de ses écrits, sa première lettre aux Thessaloniens, Paul adjure expressément ceux-ci d'avoir soin «que la lettre soit lue à tous les saints frères» (1 Thessaloniens 5: 27) et ils étaient des chrétiens tout nouveau-nés. Si ceux qui professent le christianisme sont si ignorants maintenant qu'ils ne peuvent pas comprendre les choses que Paul écrivait ainsi «pour tous les saints frères», il faut en chercher la cause dans le fait de l'enseignement séculaire de l'Eglise; et cette incapacité à comprendre disparaît là où il y a de l'humilité et où l'on s'attend à la grâce de Dieu. «L'entrée de sa Parole illumine et donne de l'intelligence aux simples». «Je suis devenu plus intelligent que ceux qui m'avaient enseignés, parce que les témoignages sont mon entretien (Psaumes 119: 130, 99). «Ils seront tous enseignés de Dieu» (Jean 6: 45), telle est la promesse que Dieu nous a donnée.

Mais quelque importante d'ailleurs que soit cette vérité, je reviens à l'objet spécial de ces lignes qui est moins général. Je parlais des instructions que l'apôtre donnait dans des épîtres qui furent adressées à un homme, dans lequel il avait la plus grande confiance comme serviteur et comme homme de Dieu, à un homme qui avait travaillé avec lui dans l'Evangile comme un fils avec son père, et auquel il pouvait communiquer ses sentiments les plus intimes et dire ce qui était nécessaire pour l'Eglise, quand les jours mauvais viendraient où les hommes auraient la forme de la piété en en reniant la force, et placeraient ainsi la conscience dans *l'obligation* de juger l'état de l'Eglise; je parle d'une épître, en particulier, dans laquelle l'apôtre nous a révélé le jugement de Christ et nous a invités à nous soumettre à ce jugement et à agir en conséquence, — d'une épître, en un mot, qui n'apporte pas au chrétien des vérités et des instructions générales, quelque précieuses qu'elles soient, mais qui lui fournit des directions particulières pour les temps fâcheux des derniers jours. Ces directions et cette révélation du jugement de l'Eglise sont de la plus haute importance en présence de l'histoire tout entière de l'Eglise.

Nous savons comment on a longtemps maintenu le principe de la soumission à l'Eglise et par lui les ténèbres, et comment on a longtemps et soigneusement confondu l'Eglise, telle que Christ l'a aimée, la sanctifiée et se la présentera à lui-même sans tache ni ride, avec l'édifice de bois et de chaume qui, comme ces mêmes gens l'admettent, s'est développé et se présente à nous sous la forme d'un grand corps mondain mélangé; une Eglise aussi inique ou plus inique que le monde. On a enseigné soigneusement, Cyprien et divers autres

en sont témoins, que le Saint Esprit était là et ne pouvait être nulle autre part, et que tous ceux qui étaient en dehors de la forme extérieure étaient perdus. On a si rigoureusement enseigné cette doctrine que, alors que ce même Cyprien confesse que l'état de l'Eglise — les évêques et tout le reste avec eux, — est désastreux, un état aussi triste que celui du monde, en sorte que la plus terrible persécution n'était qu'un léger châtement absolument nécessaire, on a maintenu que si quelqu'un, pressé par sa conscience, quittait cette chose inique, il perdait absolument le salut et la vie éternelle: on a établi qu'il n'y avait de grâce nulle part ailleurs (*). Par la manière, avec laquelle on insistait ainsi sur les privilèges d'une église dont on reconnaissait la corruption, des âmes aussi qui reculaient devant ce qui déshonorait Christ devenaient la proie de ceux qui étaient réellement des hérétiques ou des fanatiques, quand leurs consciences ne pouvaient plus supporter l'état moral du grand corps extérieur, qui prenait et réclamait la place de l'Eglise de Dieu. C'est assurément une des douloureuses pages de l'histoire de l'Eglise que celle qui nous montre des hommes abandonnant le grand corps ecclésiastique, que l'immoralité et l'idolâtrie la plus grossière avaient envahi, pour tomber souvent entre les mains de ceux que Satan suscitait pour troubler et ruiner le témoignage de Dieu, ou se mêler avec eux. L'Eglise primitive ne s'est jamais défendue contre les attaques de l'hérésie par la vérité que les Irénée mêmes (sauf dans une certaine mesure peut-être), les Tertullien, les Cyprien et d'autres n'avaient pas, mais par ses propres prétentions à tout posséder et cela en vertu d'un titre héréditaire. Ceux qui étaient moins rigoureux étaient eux-mêmes des philosophes bien éloignés de la vérité, tels que Clément d'Alexandrie, Origène; faisant une certaine différence entre certains hérétiques et d'autres; mais, après cela, le schisme ou l'hérésie étaient également fatals (**). et si plus tard on fit une différence entre celle-ci et celui-là, lotit le monde s'accordait néanmoins pour refuser le salut indistinctement à ceux qui y tombaient, ou les brûler quand les bûchers devinrent la coutume de l'Eglise.

(*) Il est quelque peu étrange que celui que Cyprien appelait toujours son Maître quitta l'Eglise ainsi. C'est aujourd'hui une des difficultés des théologiens de distinguer les écrits de ce père qui datent d'avant ou d'après le moment où il abandonna le grand corps ecclésiastique extérieur.

(**) C'est un fait curieux, dans les annales de l'Eglise, que ce qui a fait de Cyprien le champion opiniâtre de l'unité de l'Eglise et de la doctrine qu'il n'y avait de grâce nulle autre part, a été finalement abandonné et condamné par l'Eglise universelle, savoir la validité du baptême schismatique ou hérétique. — Cyprien n'a jamais été conséquent avec lui-même.

Si c'est là l'histoire de l'Eglise, de quelle importance n'est-il pas de reconnaître que chacun, pour lui-même, est *tenu* de juger l'état de l'Eglise professante; ceux qui avaient des oreilles ont été appelés de tout temps à reconnaître le jugement de Christ sur l'état de l'Eglise et à se soumettre à la Parole à cet égard: en écoutant, chacun eût appris ainsi à ne pas confondre le corps de Christ avec le corps professant (*). Mais le chapitre 3, de la seconde épître à Timothée nous donne une direction de plus; l'épître nous invite expressément à éviter ceux qui renient la puissance de la piété, tout en en gardant la forme. Or si je suis individuellement appelé à reconnaître le jugement de Christ quant à l'état de l'Eglise et à agir en conséquence, quelle que soit d'ailleurs cette action, l'Eglise dès lors a cessé d'être *une autorité* et elle est jugée par la Parole, à laquelle je suis expressément

appelé à prêter mon attention dans ce jugement qu'elle prononce; le jugement de l'Eglise comme corps professant ne peut pas être une autorité qui gouverne mon jugement spirituel, dans lequel je suis tenu de suivre la Parole qui juge l'Eglise elle-même dans son esprit et dans son état. Christ nous appelle *individuellement*, expressément, à écouter ce que l'Esprit dit aux églises (comp. Apocalypse 2: 7, 11, 17; 3: 6, 13, 22), non pas ce que l'Eglise dit, mais ce qui est dit aux églises. Je ne parle pas ici des conséquences qui peuvent en découler (les chapitres 2 et 3 de la seconde épître de Timothée sont clairs sur ce point), mais de ce fait que chacun *individuellement* est appelé à écouter ce que Christ dit de l'état de l'Eglise. Il est digne de remarque que c'est à Ephèse, où il y avait tant de bénédiction et de privilèges (voyez l'épître aux Ephésiens et Apocalypse 2: 1-7) que le fait dont je parle s'accomplit pour la première fois. Le vase de la plus glorieuse grâce, Ephèse, représente la chute de l'Eglise, le point de départ de son premier état, et reçoit le solennel avertissement: «J'ôterai ton chandelier de son lieu». Toutefois je ne veux pas dire autre chose maintenant, sinon que chacun, comme tel *individuellement*, est appelé à écouter Christ et à se soumettre au jugement qu'il prononce. Chacun individuellement pour lui-même est tenu de recevoir immédiatement de Christ, ou de l'Esprit par la Parole, ce qu'Il dit, non seulement indépendamment de l'autorité de l'Eglise, mais même quant à l'Eglise elle-même. Se soumettre ainsi à la Parole est même la preuve que quelqu'un a des oreilles pour entendre, pour entendre Christ, pour entendre ce que l'Esprit dit.

(*) Augustin était dans cette erreur, tout en insistant sur ce que tous ceux qui se séparaient du corps professant étaient perdus, et en faisant du jour du jugement le temps de la séparation et une sorte de purgatoire.

Quel est donc le principe qui doit gouverner le fidèle, une fois que la chrétienté a pris la forme de la piété sans la puissance, comme l'apôtre annonce clairement qu'il en arriverait dans les temps fâcheux des derniers jours, alors que les chrétiens auront à se détourner de la forme de la piété. Ce principe nous est présenté sous une double face.

L'autorité ne peut pas être l'Eglise, car c'est l'Eglise qui nous a amenés dans les temps fâcheux, et je me trouve dans le cas d'avoir à me retirer de l'état de choses général, les hommes ayant revêtu la forme de la piété sans la puissance. Il n'y a ni principe, ni autorité pour me retenir dans un pareil état de choses; je suis tenu de le reconnaître et de m'en retirer. Le principe vrai qui doit me gouverner, c'est *d'abord* la connaissance de la personne de qui j'ai tout appris; *ensuite* les Ecritures.

Le premier de ces principes est aussi simple qu'important. Une tradition s'établit; personne ne sait de qui elle vient. On me dit que le fait que «l'Eglise l'a conservée» est une sûre base de foi. Mais Paul dit: Non; il faut que tu saches «de qui tu as appris». On répond: «Des Pères» ou «avec leur consentement». Mais on ne me donne ainsi aucune source authentique. Timothée savait qu'il avait appris les choses qu'il savait de l'apôtre Paul, un homme divinement inspiré, un docteur autorisé, — et ainsi les choses étaient sûres. Aucun enseignement de l'église, aucune tradition, quelque universelle qu'elle soit, ne peut m'assurer la vérité. Je ne puis pas dire *de qui* (par t°nov) je l'ai appris. Il faut pour me faire

recevoir quelque chose comme la vérité, que je trouve une personne de l'autorité et de l'inspiration de laquelle je sois certain. Il faut que je sache *de qui* j'ai appris la chose. Ce principe s'applique aux «temps fâcheux», caractérisés par la forme de la piété et le désordre dans l'Eglise, car une forme de piété sans la puissance est elle-même le désordre; et dans des temps semblables une source certaine d'autorité est d'une importance capitale. Si Paul, ou Pierre, ou Jean ont enseigné quelque chose, je sais que c'est la vérité; je suis sûr de cette chose. Si les Pères ou on ne sait qui ont enseigné quelque chose, je n'ai aucune certitude donnée de Dieu.

La *seconde* autorité à laquelle j'ai fait allusion et qui, en partie, se confond avec la première, ce sont les Ecritures. Mais cette seconde autorité a un caractère spécial: les Ecritures sont de «saintes lettres». Dieu dans sa bonté a voulu que ses saints, avec la clef de la foi en Jésus Christ, eussent un guide sûr et certain, et il le leur a donné dans un corps d'écrits appelé par l'apôtre, c'est-à-dire par autorité divine, «les saintes lettres», desquelles comme telles un enfant, guidé par la piété de sa mère, pouvait avoir connaissance et qui devaient être reçues comme inspirées et avant une autorité divine. Ces «saintes lettres», composées d'un certain nombre d'écrits distincts, mais formant un ensemble, dont on pouvait parler comme d'un tout connu: «*les saintes lettres*» et de chaque partie duquel on pouvait dire: «toute Ecriture», la bonté de Dieu nous les a données, sanctionnées de la manière la plus solennelle par le Seigneur lui-même, aussi bien que par son apôtre, comme un seul tout, oeuvre inspirée de divers auteurs, et comme des documents *écrits* et qui, à cause de leur caractère inspiré, commandent la foi. «Sachant ceci premièrement, dit Pierre, qu'aucune prophétie de l'Ecriture ne s'interprète elle-même; car la prophétie n'est pas venue autrefois par la volonté de l'homme, mais les saints hommes de Dieu ont parlé, étant poussés par l'Esprit saint» (2 Pierre 1: 20, 21). «Afin que fût accompli», reedit constamment Matthieu, ou, dans un sens plus général: «Alors fut accompli» (Matthieu 1: 22, 23; 2: 15, 17, 23; 4: 14; 7: 17; etc.). «L'Ecriture ne peut être anéantie», dit le Seigneur (Jean 10: 35). «Il est écrit dans les prophètes: ils seront tous enseignés de Dieu» (Jean 6: 45). «Si vous ne croyez pas ses écrits, comment croirez-vous mes paroles» (Jean 5: 47) ? Et à Gethsémané, mettant en contraste leur témoignage «dans le temple»:... «Mais tout ceci est arrivé, afin que les Ecritures soient accomplies» (Matthieu 26: 56). Ainsi encore: «Alors il leur ouvrit l'intelligence pour comprendre les Ecritures», disant: «Il est ainsi écrit, et ainsi il fallait que le Christ souffrît». Et le même jour: «O gens sans intelligence et lents de coeur à croire toutes les choses que les prophètes ont dites! Ne fallait-il pas que le Christ souffrît ces choses et qu'il entrât dans sa gloire? Et commençant par Moïse et par tous les prophètes, il leur expliquait dans toutes les Ecritures les choses qui le regardent» (Luc 24: 45, 46, 25-27). — «Il fallait», parce que cela était dit dans l'Ecriture. C'est ainsi que Paul pouvait dire: «l'Ecriture prévoyant... a annoncé...» (Galates 2: 8); et c'est ainsi que, comme on l'a souvent remarqué, le Seigneur cite l'Ancien Testament comme un tout reconnu et en usage parmi les Juifs; «Moïse, et les prophètes et les psaumes» (Luc 24: 44). Jésus se servait des Ecritures, le témoignage écrit, pour réduire au silence l'Adversaire et il se référait à elles en censurant les Juifs, citant ces Ecritures, l'une ou l'autre, comme partie d'une série de

témoignages divins, qui les laissait sans excuse. Je ne rappelle pas ici les nombreux passages, dans lesquels l'autorité des Ecritures est reconnue par le Seigneur et ses apôtres. Si l'on ne croyait pas aux Ecritures, assure-t-il, quelqu'un ressusciterait en vain d'entre les morts pour convaincre les hommes (Luc 16: 27-31); aucun témoignage de l'actualité d'un autre monde ne servirait, si l'on n'écoutait pas ces écrits. Il y a plus: non-seulement l'autorité de certaines Ecritures particulières est affirmée; mais, et il est important de le remarquer, le fait qu'une chose se trouvait là, dans les Ecritures, donnait à cette chose l'autorité divine. Il suffisait qu'une chose fût «Ecriture», pour qu'elle fût revêtue de l'autorité divine. «L'Ecriture ne peut être anéantie» (Jean 10: 35). Ce n'est pas seulement qu'on peut trouver dans l'Ecriture des vérités (cela peut être le cas dans un sermon quelconque ou dans un traité comme celui-ci), ou bien, que la Parole de Dieu y est renfermée: mais le fait qu'une chose se trouve dans les Ecritures donne à ce qui se trouve là l'autorité de la Parole de Dieu. Placer une chose dans l'Ecriture, c'est la méthode ordonnée de Dieu pour la revêtir de son autorité; non pas seulement pour présenter la vérité, car tout homme peut être un moyen pour communiquer celle-ci: c'est *l'autorité* pour la vérité. Oui, ce qui se trouve dans les Ecritures est revêtu d'autorité divine dans ce qui y est exprimé, et est reconnu par Christ lui-même et aussi par tous les apôtres, comme ayant cette autorité. Ceux-là étaient «plus nobles» qui «examinaient chaque jour les Ecritures, pour savoir si les choses qu'un apôtre disait étaient ainsi» (Actes des Apôtres 17: 11). Les Ecritures ont autorité et sont adressées au peuple de Dieu; elles ne sont pas adressées comme telles au clergé ou aux ministres de la Parole — sauf, nous l'avons vu, une très petite partie, mais elles sont adressées par ces ministres au peuple.

Elles sont *toutes* utiles pour enseigner. Celles que l'apôtre Paul a adressées à ses compagnons d'oeuvre peuvent nous apprendre ce que l'Eglise était, ce qu'elle devrait être, et ce qu'elle serait.

Examinons donc de plus près ce que l'apôtre dit, dans sa lettre à Timothée, sur la valeur de ces livres et la place qu'ils occupent, et cela spécialement quand l'Eglise a perdu son vrai caractère, a pris la forme de la piété et en renie la puissance.

Après avoir rappelé que Timothée avait appris la vérité de *lui*, Paul dit: «Et que dès ton enfance tu connais *les saintes lettres*». L'apôtre donne ici ce titre au livre bien connu qui, comme tel, avait autorité. Comme enfant, Timothée l'avait connu et en avait appris le contenu. Et ces «saintes lettres», par la foi en Jésus Christ, cette grande clef de tout, pouvaient le rendre sage à salut. On dit qu'il s'agit ici de l'Ancien Testament. Sans doute, ce que Timothée avait connu dès son enfance, c'était l'Ancien Testament mais tout ce qui a droit à être appelé «les saintes lettres» est renfermé dans l'expression de l'apôtre et jouit des privilèges qui y sont attachés. Paul revendique cette autorité pour ce qu'il écrivait, 1 Corinthiens 14: 37; et il fait la différence entre son expérience spirituelle, quelque grande qu'elle fût, et ce que le Seigneur disait (*). Mais les choses qu'il écrivait étaient les «commandements du Seigneur». Les derniers versets de l'Epître aux Romains nous assurent que le mystère de l'Evangile, caché dès les temps prophétiques et dès toutes les

siècles précédents, était donné à connaître par des Ecrits prophétiques (**) a toutes les nations, et Pierre place les épîtres de Paul sur la même ligne avec «les autres Ecritures» (2 Pierre 3: 15, 16). «L'ECRITURE» est quelque chose de connu: tout ce qui est cela a autorité et, par la grâce, la puissance d'éclairer; tout ce qui est cela juge et n'est pas jugé.

(*) Voyez: 1 Corinthiens 7.

(**) Non pas les Ecrits des prophètes, le passage est parfaitement clair.

Les «saintes lettres» donc sont la ressource divine, et donnée de Dieu pour le chrétien, quand l'Eglise est dans un état de chute, «les saintes lettres», et «l'Ecriture», ce livre dont un enfant pouvait avoir connaissance; et ces «saintes lettres» peuvent rendre un homme sage à salut par la foi en Jésus Christ. Reconnaître cette place de l'Ecriture, ce n'est pas rabaisser le ministère: Timothée ne méprisait pas Paul assurément; mais l'apôtre appelé et doué de Dieu le tournait vers ces «lettres», comme vers le sûr guide individuel pour un temps où l'Eglise était déchu et tombée dans un état de désordre.

Mais l'Ecriture peut faire plus: elle peut rendre «l'homme de Dieu parfaitement accompli». Et ici nous trouvons plus que ce qu'on peut avoir connu dès l'enfance, plus que la sagesse à salut par la foi. Le passage s'adresse à «l'homme de Dieu», expression empruntée à l'Ancien Testament, à celui qui est pour Dieu dans ce monde: la force de l'expression est facile à saisir. En un certain sens, dans son service, «l'homme de Dieu représente Dieu pour autant qu'il agit sous sa direction et par sa puissance: «En toutes choses nous recommandant comme serviteurs de Dieu» (2 Corinthiens 6: 4). Il est là tout au moins comme serviteur de Dieu dans le monde. Et ici nous ne trouvons pas le livre comme un tout: mais chaque partie, *tout* ce qui est justement appelé «Ecriture» est divinement inspiré (Qeèpneustov). Il est évident que, si l'Ecriture n'était pas réellement inspirée, elle ne pourrait pas avoir l'autorité que le Seigneur et les apôtres lui attribuent, et que nous ne verrions pas le Seigneur, dans les moments les plus solennels et de la manière la plus absolue, user de sa puissance divine pour rendre ses disciples capables de la comprendre (comp. Luc 24: 45).

Mais il y a plus: Ce n'est pas toute la vérité, que de reconnaître que les Ecritures renferment la parole de Dieu; mais tout ce qui est «Ecriture» est inspiré et utile pour tout ce qui est nécessaire afin de rendre l'homme de Dieu parfait. Quiconque est appelé à agir pour Dieu dans ce monde, — à se tenir pour Dieu devant le monde (et, quoique quelques-uns soient appelés d'une manière particulière, tous y sont appelés plus ou moins), — trouve dans l'Ecriture tout ce dont il a besoin pour rendre accompli son état et sa compétence pour le service. Or, l'Ecriture ne contient pas seulement ce qui est nécessaire; mais tout ce qui est justement appelé «Ecriture» est inspiré (*), est revêtu du nom que Dieu lui-même a donné à ce qu'il a voulu qui fût reçu comme venant de Lui. Nous avons, — un enfant a (pour ce qui concerne l'autorité, que la foi seule peut rendre effective) des Ecrits qui réclament la soumission de l'âme, comme étant la parole de Dieu en rapport immédiat avec nous, en sorte que l'intervention de qui que ce soit porte atteinte aux droits de Dieu, à ses droits immédiats sur l'âme comme lui appartenant. Sans doute, d'autres personnes

peuvent m'aider à saisir ce qui se trouve dans ces Ecrits, mais elles m'aident à découvrir ce qui est là, et nul n'a le droit d'entraver les droits directs de ce qui est placé ainsi sur mon âme, qu'il s'agisse d'une personne quelconque ou de l'Eglise. Plus l'autorité dont il s'agit est élevée, plus est grande la culpabilité de celui qui veut l'entraver. Je reconnais l'autorité de toute l'Ecriture comme absolue et directe de la part de Dieu. On peut sans doute m'aider à connaître mieux ce qui est écrit là, pour que j'en profite, que j'en jouisse et que j'y obéisse; mais Dieu m'enseigne expressément d'aller aux Ecritures et de compter sur elles; il m'instruit à faire ainsi individuellement, non pas comme si j'avais à juger les Ecritures, mais comme reconnaissant en elles le droit de Dieu sur moi quand l'Eglise a pris la forme de la piété. Toujours vraies et toujours la joie de tous, quand l'Eglise était dans son état normal, soit dans les épîtres reçues des apôtres, soit dans les évangiles que nous avons par le don de Dieu, l'Ecriture devient la vérité nécessaire, la vérité à cette fin-là par l'apôtre, quand l'Eglise se fut corrompue et que des temps fâcheux étaient annoncés pour les derniers jours. N'oublions pas, si le sentiment de l'état présent des choses ne pèse pas sur nos âmes, que nous savons par les Ecritures que ces temps commençaient *lorsque* Jean écrivait, et que Paul écrivait, et Pierre et Jude. Jean pouvait dire: «Nous savons que c'est la dernière heure» (1 Jean 2: 18); il pouvait faire entendre, au milieu des sept Eglises de l'Apocalypse, la voix du Seigneur avertissant l'Eglise qui se corrompait. Pierre pouvait nous dire que le temps était venu où le jugement devait commencer par la maison de Dieu (1 Pierre 4: 17). Jude pouvait se trouver dans la nécessité d'écrire aux saints pour insister sur la foi qui a été une fois donnée, parce que ceux-là étaient entrés dans l'Eglise qui seront les objets du jugement de Christ au dernier jour (Jude 3, 4). Paul pouvait nous montrer le mystère d'iniquité se mettant déjà en train et se développant jusqu'à ce que le Méchant fût finalement révélé après «la révolte» (2 Thessaloniens 2); il pouvait nous apprendre comment déjà tous recherchaient leurs propres intérêts et non les choses de Jésus Christ (Philippiens 2: 21); et celui qui était le sage architecte, choisi pour poser le fondement (1 Corinthiens 3: 9-11), lorsque le moment de son départ était arrivé, avait à avertir ses bien-aimés disciples, comme il avait fait pour les anciens d'Ephèse (Actes des Apôtres 20), des jours fâcheux qui s'approchaient, annonçant que des hommes pervers et des séducteurs se lèveraient et iraient en empirant, l'Eglise elle-même ayant une forme de piété sans la puissance.

(*) Je ne doute pas que telle ne soit la vraie traduction de ce passage, qui d'ailleurs ne change rien au sujet qui m'occupe ici, car tout écrit divinement inspiré également et spécifiquement attribue l'inspiration à tout ce qui a droit à ce nom, et ajoute ensuite d'autres traits caractéristiques.

Alors il s'agit de nouveau de ce qui est *individuel*, car la seconde épître à Timothée ne nous apprend rien sur l'Eglise, si ce n'est sa chute et sa ruine; l'homme de Dieu a à se tenir ferme sur son terrain contre le mal qui grandit, et les Ecritures prennent la place qui leur était destinée et dont la nécessité n'était pas autant sentie, lorsque tous suivaient le courant de la puissance divine, sous les soins et la conduite des apôtres. Mais maintenant cette nécessité des Ecritures, revêtues de l'autorité divine, divinement inspirées, et pleinement et divinement suffisantes pour instruire, apparaissait pour les jours d'iniquité

et de séduction qui s'étaient levés. Alors aussi, cela est évident, le «sachant de qui tu les as apprises» se confond avec les Ecritures.

La Parole de Dieu, comme le Seigneur lui-même, procède de Dieu et est adaptée à l'homme. En cela, avec la Parole vivante, elle a une place à elle, qui lui appartient à elle seule et dans laquelle elle est parfaite.

Je voudrais exhorter ici le lecteur à réaliser dans sa propre âme la portée de ce que l'apôtre Jean nous dit, 1 Jean 2: 24, et l'engager à insister auprès des autres sur ce passage, toutes les fois que l'occasion s'en présente: «Pour vous donc, que ce que vous avez entendu dès le commencement demeure en vous: si ce que vous avez entendu dès le commencement demeure en vous, vous aussi vous demeurerez dans le Fils et dans le Père», car ce passage se lie étroitement à ce que nous venons de dire. Aucune autorité n'est sûre et certaine pour le croyant, si ce n'est celle de ce qui était *«dès le commencement»*. Elle seule nous garde dans le Père et dans le Fils. Il peut y avoir une *«antiquité très respectable et vénérable»*, et l'esprit de révérence, *là où son objet est vrai*, est une qualité très importante dans le croyant; mais pour fondement de sa foi, le chrétien a besoin de *«ce qui était dès le commencement»*. L'autorité pour croire doit être *«ce qui était dès le commencement»*. Or, dans les Ecritures, j'ai cette certitude; j'ai la chose elle-même; — et nulle part ailleurs. On peut prêcher la vérité et je puis en tirer profit; mais par la Parole, ici spécialement par le Nouveau Testament, j'ai la *certitude de ce qui était dès le commencement*; et je ne l'ai nulle autre part. Aucun accord mutuel de chrétiens ne peut me donner cela.

Rome et la Grèce et l'Angleterre pourraient s'entendre, que leur accord ne me donnerait pas *«ce qui était dès le commencement»*. Les Ecritures me le donnent. On me trouve peut-être bien présomptueux de m'élever contre une autorité aussi respectable et aussi étendue que celle du monde chrétien; il ne s'agit pas de mon jugement, mais de la foi en ce que Paul et Jean et Pierre et le Seigneur lui-même ont dit. Il n'y a pas de présomption en cela. Je fais ce qu'ils me disent de faire, savoir de *«recevoir»* et de *«tenir ferme»* *«ce qui était dès le commencement»*. Si quelqu'un allègue que ces choses sont *«difficiles à comprendre»*, je demande si eux le sont moins? Ce qui est présomptueux, c'est d'affirmer que de tels hommes savent enseigner la vérité mieux que les apôtres et le Seigneur lui-même qui parlaient aux foules. J'ai besoin, non pas de ce que l'Eglise primitive tenait pour vrai, mais de *«ce qui était dès le commencement»*. C'est pourquoi l'apôtre déclare: *«Celui qui connaît Dieu nous écoute; celui qui n'est pas de Dieu ne nous écoute pas à ceci nous connaissons l'esprit de vérité et l'esprit d'erreur»*.